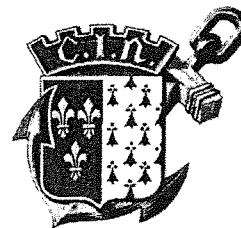




CENTRE D'INSTRUCTION NAVAL DE BREST



DEMANDE D'AUTORISATION D'ACCES DES VEHICULES (piscine)

Je soussigné :

Grade :

Nom :

Prénom :

Affectation et Cie :

Tél marine :

Demande l'autorisation de garer le(s) véhicule(s) désigné(s) ci-dessous (3 maximums), dans l'enceinte du CIN, durant la période définie.

	Immatriculation	Modèle	Marque
1			
2			
3			

Je déclare,

* être informé que le parc de stationnement m'étant attribué, est mis gratuitement à ma disposition et que l'autorisation délivrée est temporaire et révocable à tous moments;

*reconnaître que l'autorité décline toute responsabilité en tant que dépositaire, en cas de vol, de dégradation de mon véhicule ou de dommage causés par celui-ci;

*faire mon affaire personnelle de tous litiges susceptibles d'intervenir avec les autres usagers à quelque titre que ce soit.

NOTA : Lors de la présente demande, présenter au bureau des laissez-passer le permis de conduire, la carte grise et l'attestation d'assurance en cours de validité (en respect des droits de la vie privée, aucune copie de ces documents n'est conservée par le CIN).

Toute demande incomplète ou incorrectement renseignée ne sera pas validée.

Voir règlement au verso

Règlement et modalité d'accès au CIN de Brest
(une copie peut être transmise sur demande par l'aubette)

Site militaire soumis à des mesures de sécurité:

- 1) Préparer vos pièces justificatives et documents avant de pénétrer sur le site.
- 2) Le port du badge est obligatoire sur le site.
- 3) Le carton d'autorisation d'accès doit être apposé de façon visible sur le tableau de bord, côté conducteur.
- 4) A la demande des agents de sécurité, faciliter le contrôle du véhicule.
- 5) Marquer l'arrêt au stop à l'entrée comme à la sortie, même si la barrière est levée.
- 6) Respecter la limitation de vitesse sur le site (30 km/h).
- 7) De nuit, mettre les feux de circulation en veilleuse et allumer le plafonnier au portail d'entrée.
- 8) Respecter le parking attribué.
- 9) Respecter les créneaux horaires CSAM de la piscine.
- 10) L'accès au parking est autorisé dans la limite des places disponibles.
- 11) Les sections d'élèves en déplacement sont prioritaires sur les véhicules.
- 12) Le CIN est un établissement militaire sous vidéo surveillance.
- 13) Les campings car ou fourgon aménagés sont interdit sur le CIN en heure non ouvrable (de 17h00 à 8H00).

**Toute infraction aux règles de circulation,
de stationnement ou tout non-respect du code de la route peut entraîner
le retrait temporaire ou définitif de cet accès, indépendamment de
sanction disciplinaire.**

Signature du requérant (précédée de la mention "lu et approuvé")

Bureau des laissez-passer